



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-027

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2026

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2026-01-27-00001 - Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0011

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon dans le Cher (4 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Cher

R24-2026-01-27-00001

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0011 modifiant
la composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de Vierzon
dans le Cher

ARRETE

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de Vierzon dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n°2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-N°18-0002 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

VU l'arrêté n°2012-DT18-OSMS-CSU-0105 du 22 juin 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

VU l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0039 du 9 juillet 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0005 du 24 avril 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0027 du 25 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

VU l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0055 du 14 décembre 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

VU l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0011 du 06 décembre 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

VU l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0001 du 04 avril 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon

I- Membres avec voix délibérative :

En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Corinne OLLIVIER, maire de la commune de Vierzon ;
- Madame Maryvonne ROUX, représentante de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- Monsieur Christian GATTEFIN, représentant du conseil départemental du Cher.

En qualité de représentants du personnel :

- Monsieur le docteur François BANDALY, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandrine BANDERIER, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame Béatrice PINEAUD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicot techniques.

En qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur Philippe FOURNIE Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.
- Madame Sylvie MOREAU (UDAF 18), représentante des usagers désignée par le Préfet du Cher.
- Monsieur Jean-François JACQUET (Association APSSII), représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher.

II- Membres avec voix consultative :

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Vierzon ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher ;
- Monsieur Nicolas SANSU, député de la circonscription du Centre hospitalier de Vierzon ;
- Monsieur Romain BRIGAND, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.

ARTICLE 2 : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4: Le directeur du centre hospitalier de Vierzon et le délégué départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 27 janvier 2026
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0011 enregistré le 27 janvier 2026